



GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

PROJET SOCIAL ET FAMILIAL DE TERRITOIRE des
structures d'Animation de la vie sociale

PRÉAMBULE



La Caisse d'allocations familiales du Gard réaffirme, à travers ce guide méthodologique, son engagement aux côtés des centres sociaux, des espaces de vie sociale et de l'ensemble des acteurs qui contribuent au développement de l'Animation de la vie sociale (AVS) sur les territoires gardois.

Dans un contexte marqué par des évolutions sociales, familiales, économiques, environnementales et numériques, les besoins des habitants évoluent, les parcours de vie se diversifient et les attentes en matière de participation citoyenne se renforcent. Plus que jamais, les structures de l'AVS sont des acteurs essentiels de proximité. Elles offrent des espaces d'accueil, d'écoute, de rencontre et d'engagement favorisant le lien social, les solidarités et l'implication des habitants dans la vie locale.

Conformément aux orientations de la circulaire CNAF n° 2025-238, la Caf du Gard reconnaît les centres sociaux et les espaces de vie sociale comme des partenaires privilégiés de la politique familiale et du développement social local. Leur action contribue au soutien des familles, à la participation des habitants et au développement de territoires plus solidaires et plus inclusifs.

À travers ce guide, la Caf du Gard met à disposition des structures des repères méthodologiques et des outils pour accompagner les structures dans toutes les étapes de la vie de leur projet social et familial de territoire : élaborer un diagnostic partagé, définir les orientations, mettre en œuvre, suivre, évaluer et faire évoluer le projet.

Le projet social et familial de territoire est le socle de cette démarche. Plus qu'un document de référence, **il traduit une ambition collective** construite avec les habitants, les bénévoles, les professionnels, les élus et les partenaires.

Le guide propose un cadre commun, tout en laissant à chaque structure la possibilité d'adapter sa démarche à l'histoire, aux ressources et aux réalités de son territoire.

*François-Xavier DEGOUL
Président du Conseil d'administration*

02

PRÉAMBULE

04/05

**L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE :
DE QUOI PARLE-T-ON ?**

06/07

**LES CENTRES SOCIAUX ET LES
ESPACES DE VIE SOCIALE**

08/09

**PROJET SOCIAL ET FAMILIAL
DE TERRITOIRE**

10

**AGIR ENSEMBLE POUR
LES TERRITOIRES**

11

**ETAPE 1 : PRÉPARER ET
ORGANISER LA DEMARCHE**

12

ETAPE 2 : LE BILAN

13/16

ETAPE 3 : L'ÉVALUATION

17/19

**ETAPE 4 : DIAGNOSTIC
SOCIAL PARTAGÉ**

20/21

**ETAPE 5 : L'ÉLABORATION
DU PROJET SOCIAL ET
FAMILIAL**

22

**ETAPE 6 : L'AGRÈMENT DU
PROJET SOCIAL ET FAMILIAL
DE TERRITOIRE**

23

ETAPE 7 : LA VIE DU PROJET

24/26

FOCUS

SOMMAIRE

Une démarche qui place les habitants au cœur du territoire

Dans chaque territoire, des habitants, des femmes, des hommes, des jeunes et des familles vivent, travaillent, s'entraident, construisent leur avenir ou font face à l'isolement.

L'Animation de la vie sociale prend racine dans cette réalité du quotidien. Pilier majeur de la politique familiale et de la cohésion sociale portée par la Branche Famille de la Sécurité sociale et ses partenaires, elle repose sur une conviction simple mais essentielle :

Les habitants ne sont pas seulement des bénéficiaires d'actions ou de services. Ils sont des acteurs à part entière de la vie de leur territoire.

L'Animation de la vie sociale vise à créer les conditions permettant à chacun de trouver sa place, de participer à la vie collective et de contribuer à l'amélioration de son cadre de vie.

Une ambition : faire société ensemble

Dans un contexte marqué par les évolutions familiales, les inégalités sociales, les transitions numériques, écologiques et démocratiques, l'Animation de la vie sociale constitue un espace de proximité où peuvent se construire des réponses collectives, adaptées et innovantes. Pour répondre à cette ambition, l'Animation de la vie sociale poursuit ses **finalités fondatrices** :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes,
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sur le territoire,
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité et du pouvoir d'agir

Son action s'appuie sur des **valeurs fondamentales** :

- Respect de la dignité humaine,
- Laïcité, neutralité, mixité,
- Solidarité,
- Participation et partenariat.

Les différences sont considérées comme une richesse. La rencontre entre les générations, les cultures, les parcours de vie et les situations sociales contribue à construire une société plus inclusive. L'Animation de la vie sociale contribue à faire du territoire un espace de vie partagé où chacun peut agir et être reconnu.

Une approche qui part des réalités du territoire

L'Animation de la vie sociale ne commence pas par un programme d'activités ou une offre de services. Elle débute par une question fondamentale :

« Comment vivent les habitants de ce territoire ? »

Comprendre leurs réalités, écouter leurs préoccupations, identifier leurs ressources, leurs besoins et leurs aspirations constitue le point de départ de toute démarche.

Une histoire de rencontres et de coopérations

L'Animation de la vie sociale crée des occasions de rencontre entre habitants, bénévoles, partenaires associatifs et institutionnels. Ces rencontres favorisent la confiance, les solidarités de proximité et la construction de projets collectifs.

Le lien social ne se décrète pas, il se construit progressivement à travers des expériences et des actions partagées.



CIALE, de quoi parle-t-on ?

La participation, une valeur indispensable et une méthode

Au cœur de l'Animation de la vie sociale se trouve la participation des habitants.

Participer ne signifie pas uniquement fréquenter une activité ou bénéficier d'un service. C'est pouvoir exprimer son point de vue, partager ses idées, être associé aux réflexions, contribuer à la construction des projets et, lorsque cela est possible, prendre part aux décisions qui concernent son territoire.

« Les structures AVS doivent s'inscrire à minima dans une démarche de concertation. » (Circulaire AVS 2025-238).



Cette participation permet aux habitants de développer leur confiance, leurs compétences et leur pouvoir d'agir. Elle constitue le moteur des dynamiques collectives et l'une des conditions essentielles du développement social local.

Une démarche de développement social local

L'Animation de la vie sociale mobilise les habitants, les initiatives locales, ressources du territoire et les partenariats pour construire des réponses adaptées aux réalités locales.

En articulation avec le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), les Conventions Territoriales Globales (CTG), et les autres politiques territoriales, elle favorise les dynamiques collectives, la participation citoyenne et la coopération entre acteurs.

Elle répond ainsi aux défis des transitions démocratique et citoyenne, numérique, écologique et démographique.

Les solutions durables naissent de l'intelligence collective et de l'engagement de toutes les parties prenantes.



Une démarche qui prend vie dans des lieux de proximité

L'Animation de la vie sociale s'incarne principalement à travers les centres sociaux et les espaces de vie sociale, lieux ouverts à tous, ancrés dans leur territoire. Ils accueillent les habitants, favorisent les rencontres, accompagnent les initiatives et soutiennent les projets collectifs.

Leur action ne se limite pas à proposer des activités. Elle repose sur la participation des habitants, la mobilisation des ressources locales et le travail partenarial.

Pour agir dans la durée, ces structures s'appuient sur un **projet social et familial de territoire, élaboré avec l'ensemble des parties prenantes**. Plus qu'un document, il constitue une feuille de route collective qui fixe les orientations, guide les actions et permet d'évaluer les effets produits sur le territoire.

2 structures, 2 approches, une même



L'Animation de la vie sociale repose sur deux types de structures agréées par la Caf : les centres sociaux et les espaces de vie sociale.

Leur histoire et leur organisation diffèrent. Leur cap, lui, est commun : partir des réalités du territoire, mobiliser les habitants et construire avec eux des réponses collectives.

Une évolution progressive vers un cadre commun

Depuis 1971, les centres sociaux sont reconnus par la branche Famille au titre de l'animation globale, qui constitue le fondement de leur agrément.

En 1998, la prestation « animation locale » est créée pour soutenir des structures de proximité disposant de moyens plus modestes. C'est à partir de 2012, que ces structures prennent officiellement le nom d'**Espaces de Vie Sociale** (EVS). Les Centres sociaux et les EVS sont réunis au sein d'une même politique, avec des attentes adaptées à leurs capacités d'intervention.

En 2025, ce cadre commun est renouvelé : les deux types de structures s'inscrivent désormais dans un projet social et familial de territoire, ajusté à leur taille, à leur organisation, à leurs moyens et articulé avec les politiques et les dynamiques locales.

Qu'est-ce qu'un Centre Social ?

Un projet global, porté par une équipe de salariés qualifiés et de bénévoles

Le centre social est un équipement de proximité à vocation sociale globale et familiale, ouvert à l'ensemble des habitants d'un territoire. Il ne se définit pas par le nombre d'activités, mais par la cohérence de son projet social et familial de territoire, élaboré à partir d'un diagnostic partagé, de la participation des habitants et d'un travail partenarial renforcé.

Son principe d'action est l'animation globale : l'accueil, les services, les actions collectives, les partenariats et les initiatives habitantes sont reliés entre eux autour des enjeux du territoire.

Le centre social a la capacité d'observer les évolutions sociales, d'accueillir et d'écouter les habitants, de soutenir leurs initiatives, de relier les besoins individuels aux enjeux collectifs, de mobiliser les partenaires, de coordonner des réponses à l'échelle du territoire.

TROIS FONCTIONS CLÉS

Direction

- Qualification de niveau 6, qui peut relever des carrières sociales, de l'animation sociale, du développement social local, de l'ingénierie sociale
- Compétences attendues en management, conduite de projet, gestion administrative et financière, développement social local, partenariat, vie associative et bénévolat
- 1 ETP minimum

Le référent (e) familles

- Qualification de niveau 6, diplôme d'État de travail social ; soit a minima, une qualification de niveau 5 dans les champs de l'intervention sociale, de l'animation socio-éducative, des carrières sociales ou de la conduite de projets, associée à une trajectoire de formation continue
- 0,5 minimum, 1 ETP maximum

La fonction d'accueil

- Un.e chargé.e d'accueil doit être clairement identifié.e.

Le temps d'accueil réparti sur d'autres membres de l'équipe peut être valorisé.

- 0,5 ETP minimum, 3 ETP maximum

Une fonction comptabilité et gestion peut être valorisée à 1/2 ETP maximum.

Un financement spécifique

À partir de 2027, les deux financements dont bénéficie aujourd'hui le centre social, animation globale et coordination (AGC) et animation collective familles (ACF), évoluent progressivement vers une prestation unique d'Animation globale et familiale (AGF).

La spécificité du centre social repose sur l'ampleur de son projet, un volet famille obligatoire, une équipe qualifiée, des fonctions et des volumes ETP définis et une capacité globale et familiale d'intervention et de coordination.

LES ESPACES DE VIE SOCIALE

même ambition pour les territoires

Qu'est-ce qu'un Espace de Vie Sociale ?

Un projet de proximité, souple et ancré dans la vie locale

Comme le centre social, l'EVS porte un projet social et familial de territoire. Mais ce projet est dimensionné en fonction de ses ressources humaines, financières et partenariales.

Il peut disposer d'une équipe salariée réduite ou fonctionner principalement, voire exclusivement, avec des bénévoles. Son organisation plus légère lui permet d'agir au plus près des habitants, à l'échelle d'un quartier, d'un village ou de plusieurs communes.

Il propose un projet diversifié et ne peut reposer sur une mono-activité. Il est adapté :

- Aux territoires dépourvus de structures d'Animation de la vie sociale
- Aux territoires isolés
- Aux territoires où l'action d'un centre social doit être complétée ou renforcée.

Un responsable clairement identifié

Professionnel ou bénévole, il dispose des compétences nécessaires au pilotage du projet, au développement social local, au partenariat, à la vie associative et à l'accueil. Aucun diplôme national, ni volume minimal d'ETP n'est imposée ; une formation peut lui être proposée.

Un financement propre

L'EVS bénéficie de la prestation de service « animation locale » (PS AL).

La spécificité de l'EVS repose sur une intervention de proximité, sa souplesse de fonctionnement, la place des bénévoles et des habitants et sa capacité à faire émerger des initiatives adaptées au territoire.



Ce qui les distingue

La différence ne porte pas sur la finalité du projet, mais sur son ampleur, les moyens mobilisés, la structuration de l'équipe et la capacité à porter directement les actions.

Leur socle commun

Centres sociaux et EVS appartiennent à une même politique d'Animation de la vie sociale. Ils partagent les valeurs, les principes de l'éducation populaire : partir des savoirs, des capacités et capacités des habitants, favoriser leur pouvoir d'agir, et construire des réponses adaptées au territoire. Ils s'inscrivent désormais dans un cadre commun d'intervention, tout en conservant leur identité, leurs organisations, leur ADN au sein des territoires.

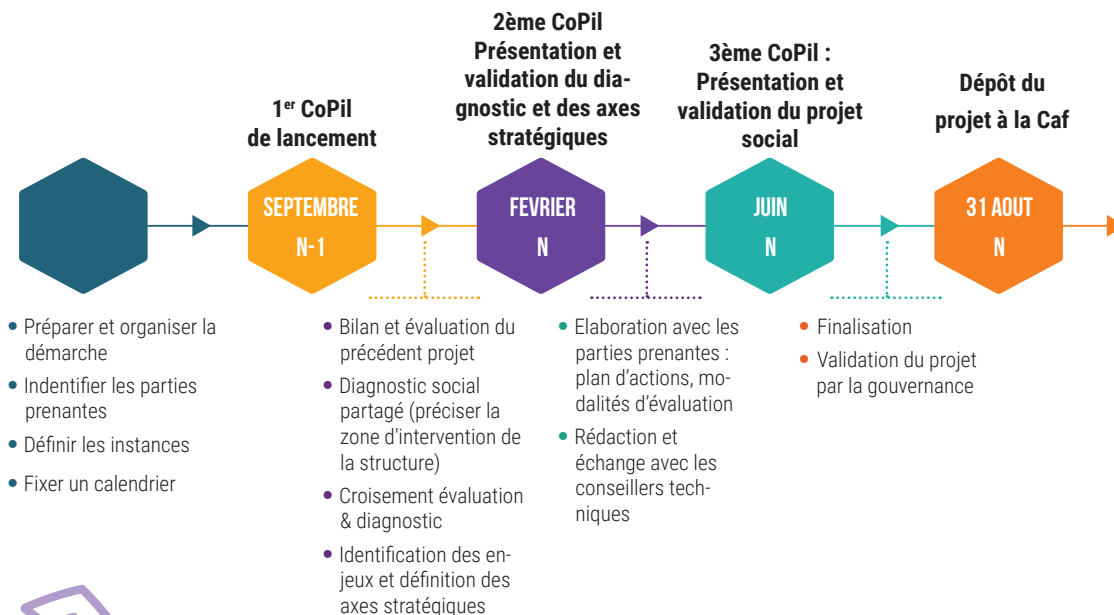
*Deux structures, des capacités différentes, mais un même principe :
ne pas faire « à la place » des habitants, mais faire « avec eux ».*



PROJET SOCIAL ET FAMILIAL

UN PROJET PARTAGÉ POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU

Frise présentée à titre indicatif. Pour les centres sociaux elle illustre le minimum attendu. Les EVS adaptent leurs étapes décisionnelles.



Les instances

COPIL Comité de pilotage

Rôle : oriente, valide les différentes étapes de la démarche (renouvellement et suivi)

Qui ? : membres de la structure (administrateurs, bénévoles, salariés), d'élus, des institutionnels (CAF, CD, Etat...), de la collectivité, des fédérations

COTECH Comité technique

Rôle : instance technique et opérationnelle du renouvellement et du suivi du projet

Qui ? : équipes techniques (salariés, bénévoles, partenaires associatifs et institutionnels)

COMMISSIONS THEMATIQUES

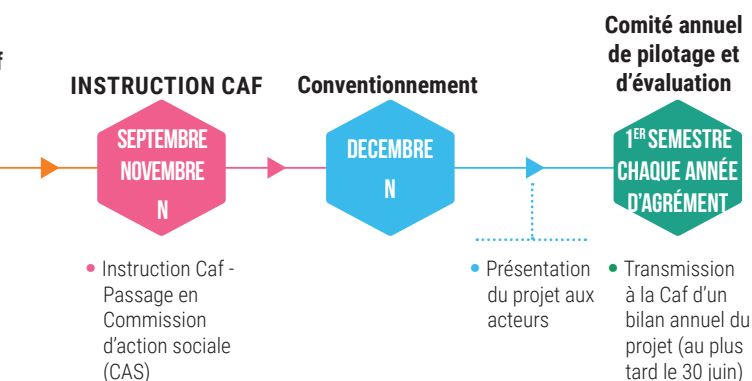
Rôle : instances qui permettent l'approfondissement des sujets, des thématiques

Qui ? : salariés, bénévoles, habitants, partenaires concernés par la thématique)

L DE TERRITOIRE

U TERRITOIRE

rs démarches selon leurs organisations. Les COPIL marquent les principales

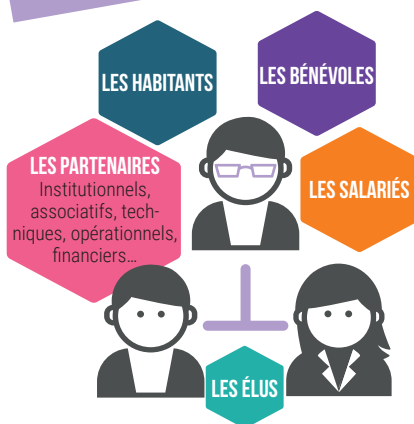


Les parties prenantes

GROUPES HABITANTS OU GROUPES PROJETS

Rôle : instances de contribution, de propositions, de co-construction

Qui ? : habitants, bénévoles, salariés, des partenaires locaux en fonction des sujets/projets



CRITÈRES D'AGRÈMENT

DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Dans l'élaboration et la vie du projet social, et dans les modalités de gouvernance de la structure



MÉTHODOLOGIE ET CADRE DE RÉFÉRENCE

Problématiques, diagnostic, objectifs et actions, dans le cadre de référence des

3 axes :

- Agir pour et avec les familles,
- Agir pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités,
- Agir pour la citoyenneté et prévenir les exclusions.



ADÉQUATION DU PROJET AVEC LES MOYENS MOBILISÉS

- Faisabilité de la capacité technique, financière et budgétaire
- Fiabilité de la gouvernance



ACCESSIBILITÉ, MIXITÉ, FONCTION ACCUEIL

Ouverture à tous, mixité, neutralité, accessibilité (horaires, tarifaire...) et l'effectivité de la fonction accueil.



GOVERNANCE

Présentation de l'organisation et de la gouvernance de la structure pour garantir la bonne conduite du projet social et familial de territoire.



ÉVALUATION

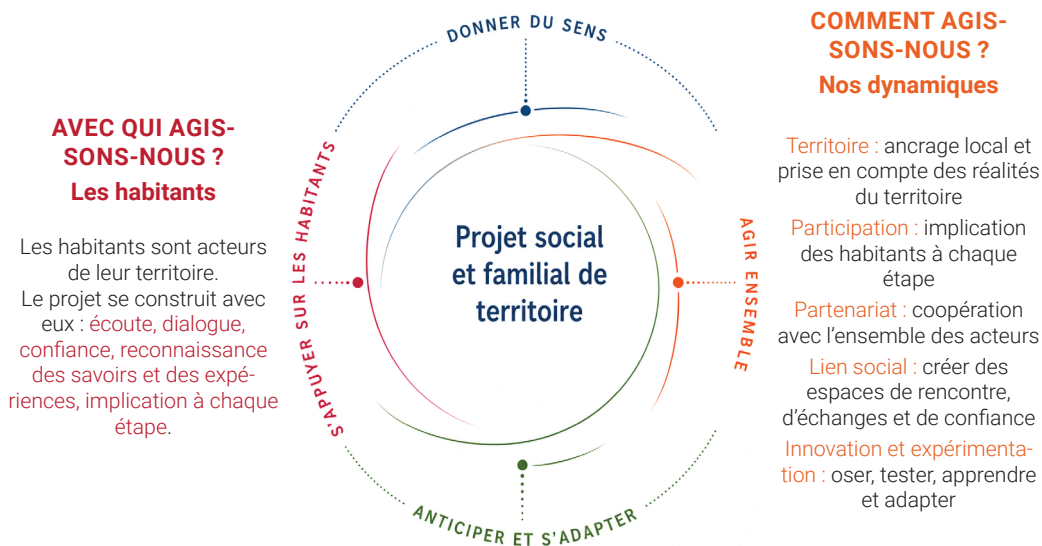
Méthodologie d'évaluation continue dès l'élaboration du projet social, afin de garantir l'effectivité de l'action et son adéquation aux besoins des publics et du territoire.

Critères communs aux Centres sociaux et aux Espaces de Vie Sociale avec un niveau d'exigence adapté pour les projets des EVS en fonction de leurs ressources.

AGIR ENSEMBLE POUR DES TERRITOIRES PLUS SOLIDAIRES

NOS FINALITÉS

Inclusion sociale et socialisation des personnes
Développement des liens sociaux et de la cohésion sur le territoire
Citoyenneté de proximité et pouvoir d'agir
Approche globale des personnes, des familles et du territoire



A quels défis répondons-nous ? Les grandes transitions

DÉMOCRATIQUE ET CITOYENNE

Renforcer le dialogue, l'inclusion et le pouvoir d'agir dans le respect des valeurs de la République.

NUMÉRIQUE

Accompagner l'accès aux droits et aux services, développer les usages numériques et lutter contre l'exclusion numérique.

ÉCOLOGIQUE

Agir avec et pour tous les habitants vers des pratiques plus durables et solidaires, en particulier auprès des plus précaires.

DÉMOGRAPHIQUE

Rassembler les générations et adapter les réponses aux évolutions démographiques et familiales.

"Une innovation sociale consiste à élaborer une réponse nouvelle à un besoin social mal satisfait, dans des conditions nouvelles de coopération, susceptible d'améliorer durablement le bien-être des personnes et des territoires." (Conseil supérieur de l'Économie sociale et solidaire, 2011).



ÉTAPE 1

PRÉPARER ET ORGANISER LA DÉMARCHE

Créer les conditions de réussite du projet social

Comment organiser une démarche collective, participative et adaptée aux réalités du territoire et de la structure ?

C'EST QUOI ?

Le renouvellement d'un projet social ne commence pas par un diagnostic ou la rédaction d'un document. Il débute par une phase de préparation qui pose un cadre de travail partagé.

Elle permet de clarifier les objectifs, de définir l'organisation de la démarche et de favoriser la participation de l'ensemble des parties prenantes : administrateurs, professionnels, habitants, partenaires, élus...

Tout au long de la démarche, la structure veille à associer le Chargé de conseils et développement territorial Caf, peut s'appuyer sur les fédérations et mobiliser le travailleur social Caf en fonction des besoins identifiés.

Prendre le temps de préparer, c'est se donner les moyens de construire, étape par étape, un projet cohérent, partagé et adapté aux réalités locales.

POURQUOI CETTE ÉTAPE ?

Le projet social est avant tout un projet collectif. Sa qualité repose autant sur la manière dont il est construit que sur son contenu. La préparation en amont permet de clarifier les rôles de chacun, d'anticiper les différentes phases de travail, de prévoir les modalités de participation une gouvernance adaptée, et de partager une vision commune.

QUE DIT LA CIRCULAIRE ?

« Le projet social est la clé de voûte des structures de l'AVS. » Il repose sur une démarche participative associant les habitants, les partenaires et les élus à toutes les étapes le concernant. « La structure doit associer ses partenaires financeurs, au moins à deux moments clés de l'élaboration du projet social et familial de territoire : au moment du lancement de la démarche, dans la phase de diagnostic [...], puis lors de la phase de bouclage pour s'assurer du soutien des financeurs [...] et identifier les articulations à développer » Circulaire 2025-238, p.20



Focus EVS :

Le COPIL reste indispensable, les autres modalités peuvent être adaptées à condition de garantir la participation des habitants et de partenaires, ainsi que le suivi du projet.

En théorie

En pratique

Dans ma structure

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ARTICULATION ENTRE LES DIFFÉRENTS NIVEAUX



Organisation du 1^{er} CoPil



ÉTAPE 2



LE BILAN

Faire le point sur ce qui a été réalisé

Qu'avons-nous réalisé et quels constats pouvons-nous partager ?

C'EST QUOI ?

Le bilan consiste à dresser un état des lieux des actions menées pendant la période d'agrément. Il ne cherche pas à expliquer les résultats ni à porter un jugement sur les actions conduites. Il rassemble les éléments pour alimenter l'évaluation.

POURQUOI CETTE ÉTAPE ?

Le bilan doit permettre de visualiser rapidement :

- Les objectifs poursuivis et les actions réalisées (prévues et nouvelles)
- Les publics concernés
- Les principaux partenariats (existants et créés)
- Les initiatives des habitants
- Les moyens mobilisés (humains, matériels et financiers)
- Les résultats observés (sans analyse)
- Les actions non réalisées ou adaptées
- Une base factuelle pour conduire l'évaluation.

QUI ? AVEC QUI ?

- L'équipe salariée
- Les instances de gouvernance
- Les bénévoles
- Les habitants
- Les partenaires associatifs et institutionnels

COMMENT ?

- Les bilans annuels
- Tableaux de suivi des actions
- Données SENACS
- Questionnaires
- Rencontres
- Instances
- Productions des groupes de travail
- Retours des bénévoles, des professionnels, des partenaires

Il est recommandé de regrouper ces informations dans un document synthétique, partagé avec les instances de gouvernance

QUE DIT LA CIRCULAIRE ?

«Les structures AVS réalisent des bilans d'actions et du projet conventionné permettant de rendre compte de la mise en œuvre du projet social et familial et de son financement.» Circulaire CNAF n° 2025-238 - p. 40.

LIEN AVEC LA PROCHAINE ÉTAPE

Le bilan constitue le point de départ de la démarche d'évaluation.



Dans ma structure

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

L'ÉVALUATION

Comprendre les effets pour préparer l'avenir

Quels effets le projet social a produit et quels enseignements pouvons-nous en tirer ?

C'EST QUOI ?

L'évaluation s'appuie sur le bilan pluriannuel pour prendre du recul sur le projet réalisé. A la différence du bilan, elle cherche à comprendre ce que ces réalisations ont produit. Elle analyse les écarts entre les objectifs et les résultats obtenus afin de mesurer la contribution du projet aux besoins des habitants, du territoire et de la structure.

POURQUOI CETTE ÉTAPE ?

- Apprécier l'atteinte des objectifs du projet social et familial
- Analyser les effets des actions sur les habitants, le territoire, la structure
- Identifier et comprendre les réussites, les difficultés, les écarts observés et les pistes d'amélioration
- Mesurer la pertinence des réponses apportées au regard des besoins du territoire
- Valoriser les initiatives des habitants, les nouveaux partenaires
- Dégager des enseignements pour préparer le futur projet.

Elle constitue le lien entre le projet qui s'achève et celui qui sera construit.

QUI ? AVEC QUI ?

L'évaluation mobilise l'ensemble des parties prenantes :

- Les habitants
- Les bénévoles
- Les administrateurs
- L'équipe salariée
- Les partenaires associatifs et institutionnels
- Les élus

Le croisement de ces regards permet d'obtenir une analyse plus complète.

COMMENT ?

L'évaluation s'appuie sur les constats du bilan pluriannuel (durée de l'agrément) et les enrichit par une analyse croisée. Elle mobilise :

- Les entretiens, les questionnaires
- Les données d'activité et les indicateurs
- Les témoignages des habitants
- Les retours des partenaires
- Les instances de gouvernance

Pour chaque axe du projet social, elle consiste à analyser :

- Les actions conduites et leur faisabilité

- L'articulation avec les autres acteurs, les partenariats mobilisés
- La participation des habitants
- Les effets : incidences directes et indirectes des actions, les inattendus
- Les impacts : changements produits sur les habitants, le territoire, la structure
- Les enseignements
- La gouvernance

Cette analyse s'appuie sur des **indicateurs qualitatifs et quantitatifs mesurables, et repose sur un travail collectif de partage** et de mise en perspective des constats.

Focus EVS :



Pour un EVS, en plus des témoignages habitants, le qualitatif peut être recherché dans des indicateurs de réussites tels que l'évolution de leur implication, la création de nouvelles coopérations ou la naissance d'initiatives locales.

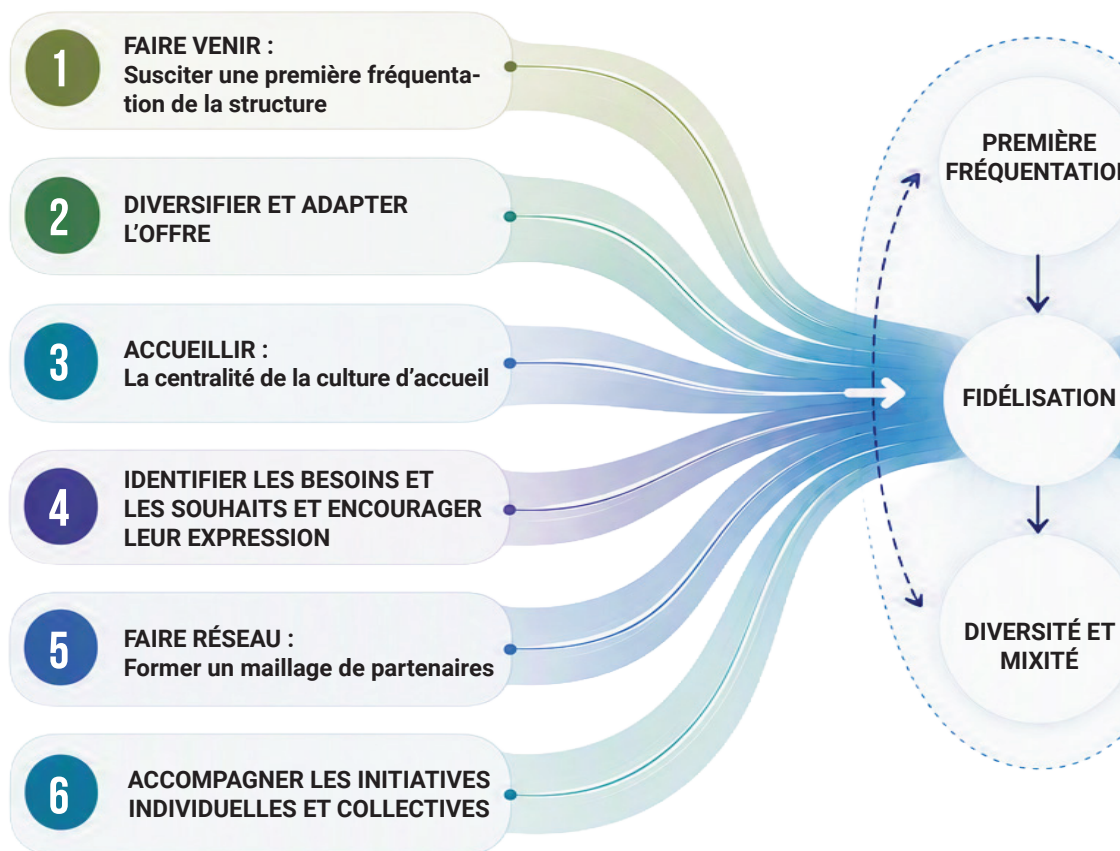


SCHÉMA ÉVALUATIF D'ENSEMBLE

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE : DES DÉMARCHES QUI PRODUISENT DES EFFETS

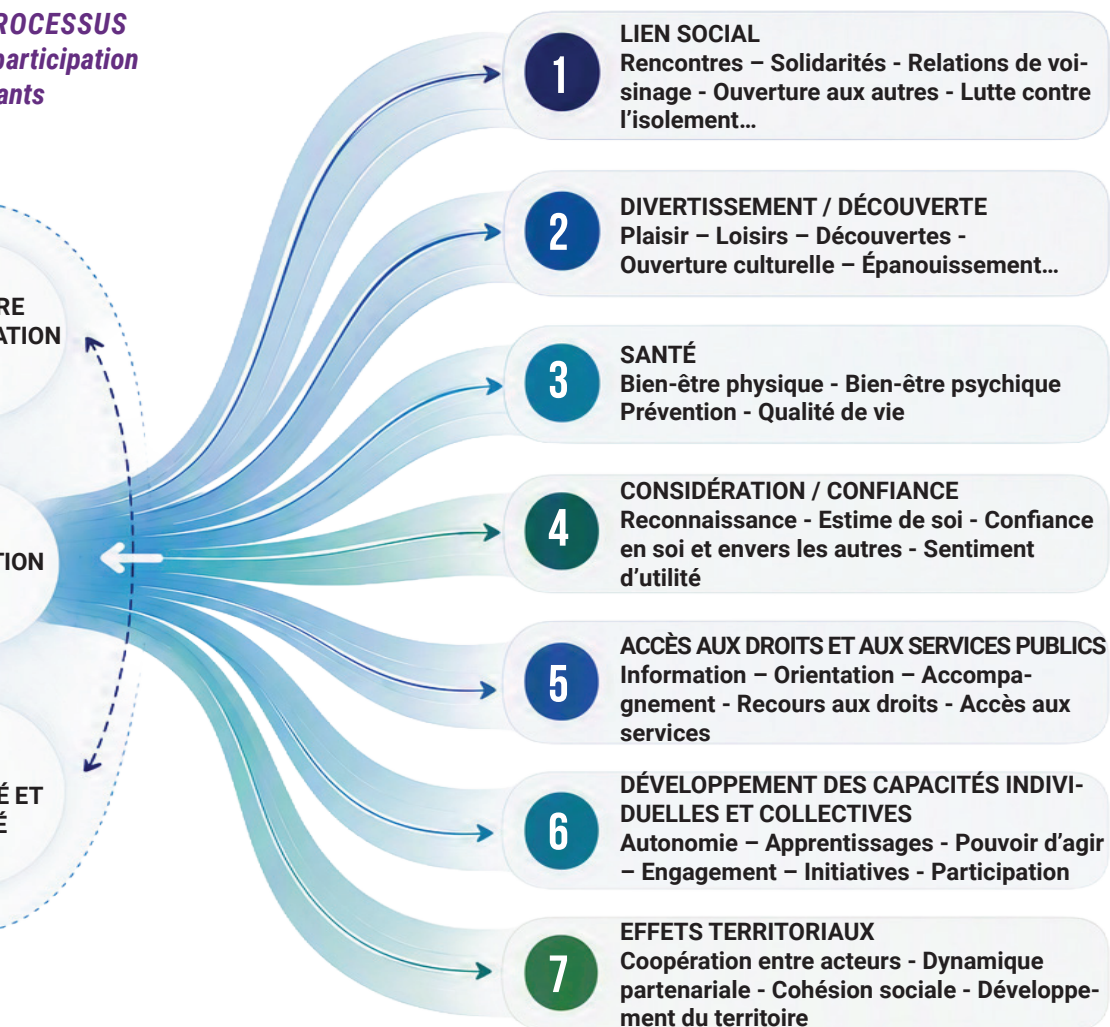
EN AMONT : LES DÉMARCHES
(comment ?)

AU CŒUR DU PROC
les modalités de parti
des habitants



Les effets sont interdépendants : ils se renforcent mutuellement et varient selon les habitants, les territoires et les démarches mises en œuvre.

EN AVAL : LES EFFETS (pourquoi ?)





ÉTAPE 4



DIAGNOSTIC SOCIAL PARTAGÉ

Comprendre le territoire pour construire le futur projet

Quels sont aujourd'hui les besoins, les ressources et les enjeux du territoire ?

C'EST QUOI ?

Le diagnostic social partagé sert à bâtir une connaissance commune du territoire. Pour cela, il s'appuie sur les enseignements du précédent projet (notamment l'évaluation), les données disponibles, les diagnostics déjà existants, les regards croisés des habitants, des élus, des partenaires et des professionnels.

Il ne se limite pas à des chiffres ! Il aide à comprendre les changements, à identifier ce qui fait force, ce qui manque, et les enjeux à prendre en compte pour le futur projet.

Mené en lien avec les démarches locales, comme le SDSF et la CTG, le diagnostic donne le cap et pose les bases du projet à venir.

POURQUOI CETTE ÉTAPE ?

- Décrire les liens existants entre la structure, le territoire et la population
- Identifier les besoins, les ressources, les initiatives et les fragilités du territoire
- Comprendre les évolutions du territoire et des besoins des habitants
- Partager une vision commune entre habitants, élus, professionnels et partenaires
- Identifier les principaux enjeux (problématiques) partagés sur territoire
- Éclairer sur les choix des orientations du futur projet

Un diagnostic partagé facilite des choix plus pertinents et mieux adaptés aux réalités locales.

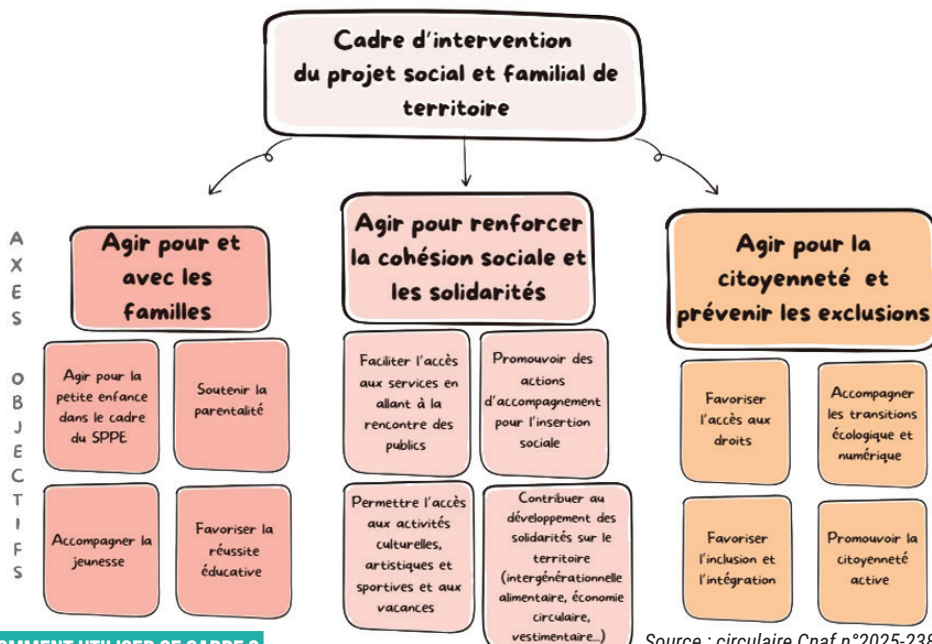
QUE DIT LA CIRCULAIRE ?

« Le projet social et familial de territoire doit comprendre un diagnostic social concerté, s'appuyant sur le diagnostic établi dans le cadre de la CTG, avec une mise en évidence des problématiques sociales et des potentialités repérées sur le territoire, le cas échéant enrichi des conclusions et recommandations de l'évaluation du précédent projet. » Circulaire CNAF n° 2025-238– p. 20

La circulaire CNAF 2025-238 « propose un **cadre national d'intervention** qui s'articule autour de 3 champs d'intervention communs, conçus comme des repères nationaux et issus d'un diagnostic territorial partagé avec les acteurs et les habitants.

Elle précise les **axes qui doivent systématiquement être interrogés dans la démarche de diagnostic social** afin de préciser s'ils sont posés dans les projets des structures AVS ou si la structure y apporte un concours auprès d'un partenaire déjà mobilisé. [...]

Il constitue un socle des attendus de la Branche Famille. » Circulaire CNAF n° 2025-238– p. 15-16



COMMENT UTILISER CE CADRE ?

Le cadre d'intervention présenté constitue un repère commun pour les centres sociaux et les espaces de vie sociale et un fil conducteur au diagnostic. Pour chacun des 3 axes et de leurs objectifs, il invite la structure à questionner et porter un regard élargi sur son territoire afin d'identifier :

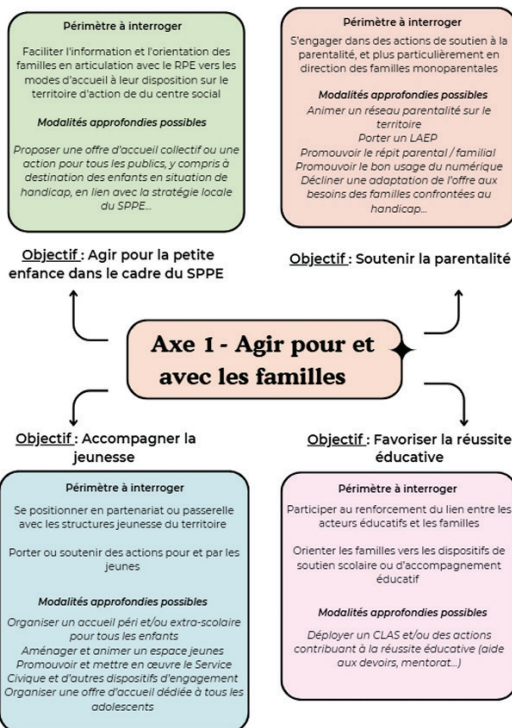
- Les besoins ou attentes
- Les ressources déjà présentes
- Les réponses existantes / complémentarités/cohérence locale
- Les besoins encore peu ou pas couverts
- Le positionnement de la structure (intervention directe ou orientation)

Exemple de questionnement : Quelle contribution la structure souhaite-t-elle apporter ? Agir directement ? Agir avec des partenaires ? Orienter vers un autre acteur ?

Pour les deux structures la méthode de diagnostic est commune, mais l'ambition opérationnelle attendue diffère entre un centre social et un EVS :

- Centre social : précise son positionnement pour chacun des objectifs par axe, détaillant les modalités de son intervention, les modalités d'orientation. Il intègre systématiquement le volet familles.
- Espace de vie sociale : adaptation à la capacité d'intervention de la structure, le projet portera à minima sur un domaine d'intervention par axe, dimensionné « aux capacités humaines, financières et partenariales » dont il dispose.

Source : circulaire Cnaf n°2025-238
SPPE : Service Public de la Petite Enfance





QUI ? AVEC QUI ?

Le diagnostic associe l'ensemble des parties prenantes du territoire :

- Les habitants (tous les publics) et toute personne ressource connaissant le territoire.
- Les bénévoles ;
- Les administrateurs ;
- L'équipe salariée ;
- Les partenaires institutionnels et associatifs ;
- Les élus des collectivités ;

Chaque partie /acteur apporte un regard complémentaire.

COMMENT ?

S'appuyer sur le précédent projet

Le diagnostic prend appui sur le bilan, l'évaluation, les évolutions observées au cours du projet.

Recueillir les données quantitatives – « DONNÉES FROIDES »

Il s'agit d'identifier les grandes caractéristiques et les évolutions du territoire. Cette première lecture permet de disposer d'une connaissance objectivée du territoire : population, caractéristiques des familles, conditions de vie, ressources, fragilités, dynamiques locales. L'analyse peut s'appuyer sur des niveaux complémentaires de lecture :

- Territoire d'influence de la structure - Rayonnement au-delà de son territoire d'intervention
- Territoire d'intervention - Périmètre géographique sur lequel la structure intervient (commune.s, QPV, quartier)
- Bassin de vie ou Vie sociale - Cadre de vie quotidien des habitants (écoles, commerces, services,)

Principales sources de données :

INSEE / SDSF / CTG / Données CAF, CAF DATA / SENACS / ABS (analyse des besoins sociaux) - CCAS / Observatoires locaux (ville, CCAS, Education nationale, CNAV, France Service, etc.), Atlas des QPV (<https://sig.ville.gouv.fr>) / Observatoire des familles – UDAF30 / Autres sources.

Il est utile de comparer ces données avec celles du précédent projet afin d'identifier les évolutions du territoire.

Recueillir les données qualitatives - « DONNÉES CHAUDES »

Il s'agit de comprendre les réalités vécues, d'interroger et explorer les perceptions, les préoccupations et les problématiques du territoire à travers différentes démarches :

- Rencontres collectives (habitants, partenaires, élus)
- Entretiens, questionnaires
- Démarches d'aller vers
- Observations de terrain
- Ateliers participatifs

- Les enseignements du précédent projet (bilan, évaluation, évolutions observées).

Le diagnostic consiste à croiser ces différentes sources avec le cadre d'intervention national du projet social et familial de territoire défini par la circulaire CNAF 2025-238 afin de dégager les principaux enjeux de territoire.

LIEN AVEC LA PROCHAINE ÉTAPE

Le diagnostic révèle les enjeux, l'étape d'élaboration les traduit en ambitions et en actions.



Dans ma structure

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





ÉTAPE 5



L'ÉLABORATION DU PROJET SOCIAL ET FAMILIAL

Construire une feuille de route partagée et adaptée au territoire

Comment répondre aux enjeux du territoire de manière concrète et réaliste ?

C'EST QUOI ?

L'élaboration du projet social et familial de territoire concourt à transformer les enseignements, les constats, les enjeux en stratégie d'actions adaptées aux besoins du territoire. Elle permet de construire un plan d'actions au regard des missions, des compétences et de la capacité de la structure.

Le projet social et familial traduit une ambition collective, collaborative et concertée. Il est le document de référence pendant toute la durée de l'agrément.

POURQUOI CETTE ÉTAPE ?

- Définir une vision partagée du développement du territoire
- Transformer les enjeux en priorités d'action
- Construire un projet cohérent avec les besoins des habitants
- Vérifier que le projet est réalisable et soutenable dans la durée

QUI ? AVEC QUI ?

L'élaboration du projet associe l'ensemble des parties prenantes.

- Les habitants
- Les bénévoles, les administrateurs
- L'équipe salariée
- Les partenaires associatifs et institutionnels
- Les élus

COMMENT ?

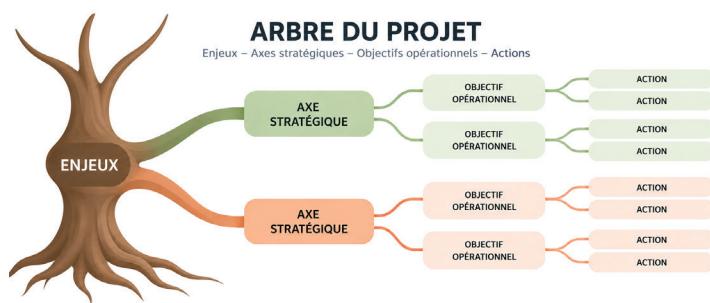
L'élaboration du projet s'appuie sur une progression logique.

1ère phase : Définir et valider les enjeux

Mise en place d'un Copil de validation

2ème phase : Elaboration du plan d'actions

A partir des enjeux identifiés, les instances participatives organisées avec les parties prenantes doivent permettre de formuler des axes stratégiques, déclinés en objectifs opérationnels. Chaque objectif est traduit en actions concrètes. (Exemple)



Pour chaque action, préciser :

- Le public concerné
- Les partenaires mobilisés
- Le calendrier, temporalité
- L'ensemble des moyens nécessaires
- Les modalités de mise en œuvre et de suivi
- Les modalités d'évaluation et ses indicateurs

Vérifier la faisabilité et la viabilité du projet

Le projet doit être en adéquation avec les critères d'agrément et compatible avec les capacités de la structure. Il doit être réaliste et pouvoir être mis en œuvre pendant toute la durée de l'agrément :

- Les moyens humains : taille et organisation de l'équipe, compétences, temps de travail, mobilisation des bénévoles,
- Les moyens matériels : locaux, équipements, matériel, outils numériques.
- Les moyens financiers : budget prévisionnel (la durée de l'agrément), financements mobilisés (annuels et/ou pluriannuels), équilibre économique du projet.
- L'organisation de la gouvernance



Le projet social et familial doit présenter de manière claire :

- Les enjeux retenus, les axes stratégiques
- Les objectifs et les actions
- Les modalités de pilotage
- L'accessibilité (horaires, locaux, tarifs, ...) et la fonction accueil
- Les modalités d'intervention « pro-actives » : aller-vers, itinérance, hors les murs
- Les modalités d'évaluation
- Les moyens humains, matériels et financiers
- Les partenariats mobilisés.

Le document doit permettre de comprendre où la structure souhaite agir et comment elle compte y parvenir.

Les spécificités

Centre social

Le projet répond au cadre réglementaire défini par la branche Famille et intègre systématiquement un volet familles. Une attention particulière est portée :

- Aux fonctions d'Animation Globale et Familiale : nombre d'ETP, qualifications réglementaires des postes clés (direction, référent.e famille), la fonction accueil, le dimensionnement de l'équipe « selon la taille des équipements, la teneur des projets et le contexte local » (Circulaire 2025-238, p.26)
- Aux moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Espace de Vie Sociale

Le projet est construit selon les mêmes principes méthodologiques, avec un niveau d'intervention adapté à la taille, aux moyens et au territoire de la structure.

« Le responsable doit être clairement identifié et présenter les compétences attendues sur les principaux domaines du pilotage de ce type de structure. » (Circulaire 2025-238, p.26)

QUE DIT LA CIRCULAIRE ?

« Le projet social et familial de territoire constitue donc la clé de voûte des structures [...] il se déclinera dans un plan d'actions, structuré autour des axes stratégiques. [...] Les actions définies doivent répondre aux besoins identifiés dans le diagnostic social partagé en tenant compte des moyens mobilisables par la structure. [...] Des actions peuvent également être développées dans le cadre d'expérimentation et d'innovation en lien avec les évolutions sociétales. »

« L'accueil inconditionnel : une fonction obligatoire pour toutes les structures. [...] La stratégie du -Aller vers- constitue un minimum requis d'intervention. » Circulaire CNAF n°2025-238- p.21-22-12-36

Rappel du cadre d'intervention : après le diagnostic, préciser les engagements sur les objectifs des 3 axes, ainsi que les modalités approfondies de mise en œuvre.

LIEN AVEC LA PROCHAINE ÉTAPE

Transmission du document (Page FOCUS « Présentation du projet »)

Une fois validé, le projet social et familial entre dans une nouvelle phase : sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation tout au long de la durée de l'agrément.



Focus EVS :

Le projet n'a pas vocation à répondre à tous les besoins du territoire. L'EVS doit questionner dans le diagnostic tous les domaines des 3 axes du cadre réglementaire, et privilégier dans son projet les priorités clairement identifiées pour lesquelles la structure peut apporter une réelle plus-value. La qualité et la cohérence des actions priment sur leur nombre.



Dans ma structure

.....

.....

.....

.....

.....

.....

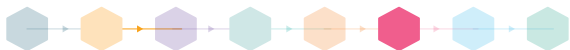
.....

.....

.....

.....

Présentation
du 3^{ème} CoPil



ÉTAPE 6



L'AGRÈMENT DU PROJET SOCIAL ET FAMILIAL DE TERRITOIRE

La démarche de renouvellement doit se réaliser sur la dernière année de l'agrément.

La transmission du dossier et des pièces complémentaires à la Caf :

- ☐  Le projet social et familial de territoire
- ☐  Budget N+1 (et sur la durée d'agrément)
- ☐  L'organigramme (équipe, poste, ETP, déclinaison hiérarchique)
- ☐  La gouvernance (schéma, modalités)
- ☐  Diplômes des postes clés (directeur, référent famille)
- ☐  Liste des pièces pour la convention (fiche annexe)



AU PLUS TARD

• à : action-sociale-partenaires@caf30.caf.fr

• au Chargé de conseil et de développement territorial Caf

Chaque structure doit s'assurer de la bonne réception par la CAF du fichier.

La décision d'agrément appartient au conseil d'administration de la Caf ou son instance délégataire, qui reconnaît que le projet répond aux finalités de l'Animation de la vie sociale et aux critères définies par la Branche Famille. (Cf. Page critères). Elle s'appuie sur l'instruction du dossier par les techniciens Caf : analyse globale de la cohérence du projet, démarche d'élaboration, faisabilité, fiabilité, capacité à répondre de manière concrète aux besoins du territoire.

3 formes de décision d'agrément :

1. Agrément d'un nouveau projet social et familial de territoire

- Durée allant jusqu'à 5 ans
- Agrément conditionné à des actions d'amélioration, durée définie avec suivi
- Agrément avec rétroactivité de 3 mois (max), par rapport à la date de la Commission d'action sociale (CAS)

2. Prorogation du projet existant

Projet nécessitant un travail complémentaire :

- Une seule prorogation possible
- Durée d'1 an (max)

3. Suspension ou retrait d'agrément

- Suspension : mesure provisoire, accompagnée d'un plan d'amélioration « Un Comité de financeurs pourra être mobilisé pour éclairer la décision de suspension prise par la CAS ». Circulaire CNAF 2025-238, p.27)
- Retrait d'agrément : décision définitive si les conditions d'agrément ne sont pas respectées malgré la demande de mise en conformité. Elle doit être motivée.

Cas particulier : le 1er agrément – le projet de préfiguration

Pour un 1er agrément la circulaire recommande d'accorder un agrément sur une durée plus limitée afin d'accompagner la

montée en charge progressive de la structure. « Ce premier projet dit – projet de préfiguration-permet à la structure de présenter un projet en cours de finalisation [...], répondant partiellement à l'ensemble des critères d'agrément [...]. Ce premier agrément fait l'objet d'une convention de prestation de service identique aux structures agréées. » Circulaire CNAF 2025-238, p.27

L'agrément ouvre le droit suivant :

- Centre social : Présentation de service « Animation Globale et Familiale » - PS AGF. Elle rassemble les anciennes prestations de service : AGC et ACF
- Espace de Vie Sociale : Prestation de service Animation locale – PS AL



LA VIE DU PROJET

Faire vivre le projet au quotidien

L'agrément du projet social et familial de territoire ouvre le droit à la prestation de service et une nouvelle étape, celle de sa mise en œuvre, de son évolution, de son utilité.

Au fil des actions, des échanges avec les habitants, des partenariats et des évolutions du territoire, le projet continue à s'enrichir, à s'ajuster, à s'adapter au plus près des besoins et des capacités locales.

Faire vivre le projet, c'est rester à l'écoute des habitants et du territoire, maintenir une dynamique collective, cultiver une démarche d'améliorations et d'initiatives, ... c'est veiller à ce qu'il reste en mouvement !

Comment faire vivre le projet social et familial pendant toute la durée de l'agrément ?

ANIMER LE DIALOGUE AVEC LA CAF ET LES PARTENAIRES

- Assurer un dialogue régulier tout au long de la période d'agrément dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement
- Prendre en compte les éventuelles préconisations formulées par la CAS
- Informer la Caf de tout changement dans l'organisation du fonctionnement de la structure (absence ressources humaines, fermeture temporaire hors cadre conventionné...)

PILOTER ET METTRE EN ŒUVRE LE PROJET

- Déployer les axes stratégiques, les objectifs et le plan d'actions définis dans le projet

FAIRE VIVRE LA PARTICIPATION

- Associer durablement les habitants, les bénévoles, les administrateurs, les professionnels, les partenaires et les élus, à la vie du projet.
- Restitution du projet social et familial de territoire aux habitants (forme libre, accessible et adapté)

ORGANISER LE SUIVI ANNUEL

- Partager régulièrement l'avancement du projet

« La structure AVS agréée organise un **Comité annuel de Pilotage et d'Évaluation** [...] afin de partager l'évaluation des activités menées ainsi que les perspectives à venir » Circulaire CNAF 2025-238, p. 40

Veiller à inviter l'administrateur CAF

DÉCLARER SON ACTIVITÉ ET PRODUIRE LE BILAN

- Réaliser ses déclarations prévisionnelles et réelles (AFAS – Compte partenaires)
- Transmettre les documents justificatifs conventionnels dans les délais impartis

« Les bilans sont produits annuellement dans le cadre des documents attendus pour la liquidation de la prestation de service » Circulaire CNAF 2025-238, p. 40

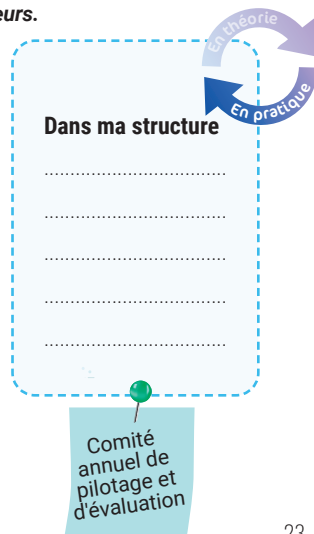
PRÉVENIR LES DIFFICULTÉS

Renforcer le dialogue avec la CAF et les partenaires en cas de fragilité économique, humaine et de gouvernance. La structure est invitée à se rapprocher de son CCD territorial CAF, afin d'identifier les besoins et de faire le lien avec les dispositifs d'accompagnement adaptés et soutenus

par la CAF, le CD, l'Etat, les autres partenaires :

- Dispositifs portés par l'association ACEGAA : Dispositif IDA AVS – Informer, détecter, Accompagner Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) Point d'Accompagnement à la Vie Associative (PAVA)
- La Fédération Régionale des Centres sociaux
- La Fédération Départementale des Foyers ruraux
- Autres

Les structures peuvent alerter et mobiliser le Comité des financeurs.





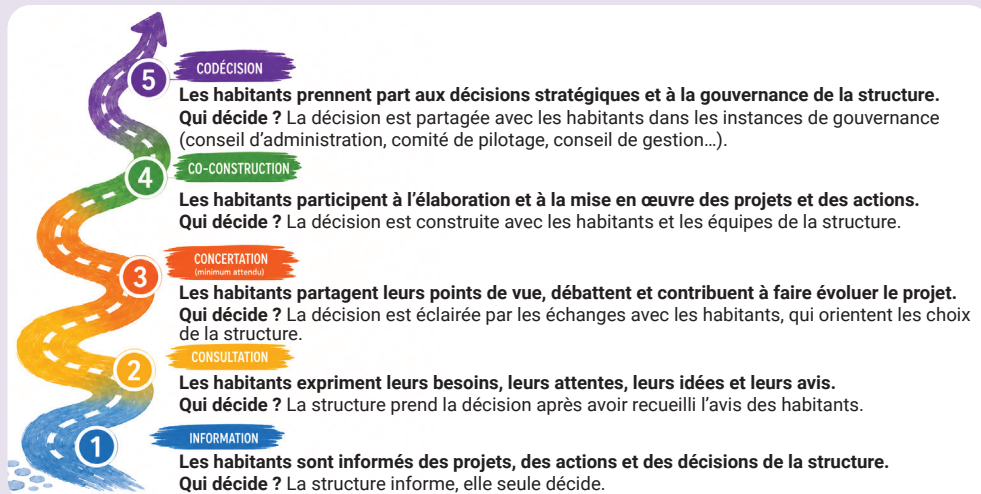
FOCUS

PARTICIPATION DES HABITANTS : UNE VALEUR, UNE MÉTHODE, UN CRITÈRE D'AGRÈMENT

La participation des habitants est une condition essentielle d'un projet vivant, partagé et en cohérence avec les attendus de l'Animation de la vie sociale.

QUE DIT LA CIRCULAIRE ?

« Il est important de promouvoir la participation des habitants à toutes les étapes de la vie des structures d'Animation de la vie sociale. » « La participation des habitants peut ainsi revêtir plusieurs formes complémentaires sur différents temps de vie du projet et de la structure. » « Les structures AVS doivent s'inscrire à minima dans une démarche de concertation. » Circulaire CNAF 2025-238, p.7-8



A CHAQUE ÉTAPE, COMMENT MOBILISER LES HABITANTS ?

PRÉPARER LA DÉMARCHE	Informar, consituer un groupe d'habitants, recueillir les premières attentes	Réunions, affichage, appel à participation...
BILAN	Recueillir le regard des habitants sur les actions réalisées, les évolutions observées et les difficultés rencontrées	Entretiens, questionnaires, temps de partage, café des habitants...
EVALUATION	Identifier collectivement les réussites, les limites et les enseignements. Associer les habitants à l'analyse des effets	Ateliers participatifs, questionnaires, groupes, réunions...
DIAGNOSTIC PARTAGÉ	Favoriser l'expression des habitants afin de croiser leur expertise d'usage avec les données et les analyses du territoire	Balades exploratoires, entretiens, enquête, ateliers, aller-vers...
ELABORATION DU PROJET	Associer les habitants pour définir les enjeux, les axes, les objectifs, proposer des actions, contribuer aux groupes projets	Ateliers de co-construction, groupe projet, forums...
VIE DU PROJET	Participer au suivi, proposer des ajustements, prendre des responsabilités, contribuer à l'évaluation annuelle	Comité de suivi, participation à la gouvernance, évaluation participative



FOCUS

MODALITES D'INTERVENTION « PRO-ACTIVES »

Les modalités d'intervention proactives sont essentielles à l'action des centres sociaux et des espaces de vie sociale. Elles visent à mobiliser des publics qui fréquentent peu ou pas les structures afin de mieux comprendre leur quotidien, identifier leurs besoins, créer un dialogue de proximité, lever les freins à la participation et renforcer leur pouvoir d'agir.

3 MODALITÉS PRÉCISÉES :

ALLER VERS (Minimum attendu)	HORS LES MURS	ITINÉRANCE
PRINCIPE Démarche proactive consistant à aller à la rencontre des habitants dans leurs lieux de vie afin de créer le premier contact, notamment avec ceux qui ne fréquentent pas ou peu la structure.	PRINCIPE Délocaliser ponctuellement des actions, des activités ou des permanences dans les lieux fréquentés par les habitants afin de rendre la structure plus accessible.	PRINCIPE Organiser une présence régulière sur plusieurs lieux du territoire grâce à un dispositif mobile ou à des permanences réparties, afin de rapprocher les services des habitants.
OBJECTIFS Aller à la rencontre des habitants. Repérer les besoins, les ressources et les initiatives. Lever les freins à la participation. Créer une relation de confiance. Favoriser le pouvoir d'agir.	OBJECTIFS Aller vers de nouveaux publics. Faciliter l'accès aux actions et aux services. Développer la visibilité de la structure. Renforcer les liens de proximité.	OBJECTIFS Assurer une présence de proximité. Aller au plus près des habitants éloignés. Réduire les inégalités d'accès aux services. Couvrir plusieurs secteurs d'un territoire.
EXEMPLES* Marchés Sorties d'école Halls d'immeuble Porte-à-porte Espaces publics Cafés habitants, événements de quartier...	EXEMPLES* Animations de rue Ateliers dans un parc Bibliothèque de rue Café ou atelier en pied d'immeuble Activités dans un quartier ou un village Permanence délocalisée	EXEMPLES* Permanence administrative mobile Accueil itinérant Tournée de villages Permanences dans plusieurs communes Bus ou véhicule d'animation

* Exemples non exhaustifs.

Les modalités d'intervention sont à adapter aux besoins des habitants, au diagnostic partagé et aux réalités du territoire.

CES DÉMARCHES RÉPONDENT À QUATRE ENJEUX STRATÉGIQUES :

- Réduire les inégalités d'accès aux services.
- Renforcer la visibilité et la notoriété de la structure.
- Encourager la solidarité locale et la participation citoyenne.
- Faire évoluer les pratiques des équipes dans une posture d'ouverture et d'adaptation aux besoins des habitants.

QUE DIT LA CIRCULAIRE ?

« La Branche famille souhaite renforcer ces stratégies de captation des publics éloignés ou en situation de non-recours et encourage les centres sociaux et les EVS à développer ces modalités d'intervention. »
Circulaire CNAF 2025-238, p.35



PRÉSENTATION DU PROJET SOCIAL ET FAMILIAL DE TERRITOIRE

Il ne s'agit pas d'une trame mais des repères essentiels à titre d'exemple. Les fiches synthétiques doivent être intégrées au futur projet.

Page de garde

- Nom de la structure
- Période d'agrément
- Territoire

FICHE SYNTHÈSE - Fiche d'identité

(exemple en annexe)

Sommaire

Préambule

- Démarche d'élaboration du projet social et familial
- Méthodologie et calendrier
- Participation des habitants, des partenaires locaux
- Articulation avec la CTG

Présentation de la structure

- Valeurs, finalités et projet associatif
- Évolutions marquantes
- Territoire d'intervention, d'influence
- Organisation
- Gouvernance
- Fonction d'accueil
- Moyens humains, matériels et financiers
- Publics et fréquentation
- Partenariats
- Communication

Bilan et évaluation du précédent projet social et familial

- Axes stratégiques et objectifs poursuivis
- Actions réalisées, fonction accueil, gouvernance, participation des habitants
- Résultats, écarts constatés, effets observés
- Enseignements et perspectives

Diagnostic social et territorial partagé

- Méthodologie
- Présentation du territoire (périmètre, population, ressources, dynamiques)
- Données quantitatives (« données froides »)
- Données qualitatives (« données chaudes »)
- Ressources, potentialités et fragilités
- Analyse par axe du cadre d'intervention AVS (exemple en fiche annexe)
- Questionnement par objectif/domaine de la circulaire
- Analyse croisée du diagnostic et de l'évaluation du précédent projet

Synthèse du diagnostic

Les enjeux prioritaires issus du croisement du diagnostic et de l'évaluation

FICHE SYNTHÈSE :

Diagnostic et enjeux prioritaires

Constats -> besoins -> ressources -> enjeux

Nouveau projet social et familial de territoire

Axes stratégiques

Plan d'actions

Chaque fiche d'action comprend généralement : contexte, objectif, public visé, partenaires (avec leur rôle), calendrier, moyens humains, matériels et financiers, modalités d'évaluation et de suivi (indicateurs, critères, commission...), pilote de l'action

Articulation avec la CTG

Volet familles pour les centres sociaux

FICHE SYNTHÈSE : Arbre à projet

Enjeu -> Objectif -> résultats attendus -> actions

Les principes de mise en œuvre

L'accueil et l'accessibilité

La gouvernance et la participation des habitants

- Instances et fonctionnement / Place des habitants
- Modalités de décision
- Développement du pouvoir d'agir
- Accompagnement des initiatives

Aller-vers / hors-les-murs / itinérance

FICHE SYNTHÈSE : Gouvernance et participation

Les partenariats

Réseau local, complémentarités des acteurs (avec les structures AVS, avec les autres acteurs locaux), articulation avec la CTG, conventions, mutualisations

Les moyens mobilisés

Équipe salariée et bénévole

- Organisation et articulation entre salariés et bénévoles

Moyens matériels : les locaux (surfaces, accessibilité, utilisation), les véhicules, le matériel informatiques, etc. Communication (site et autre modalités)

ORGANIGRAMME

(détailler les ETP, fonction, qualification)

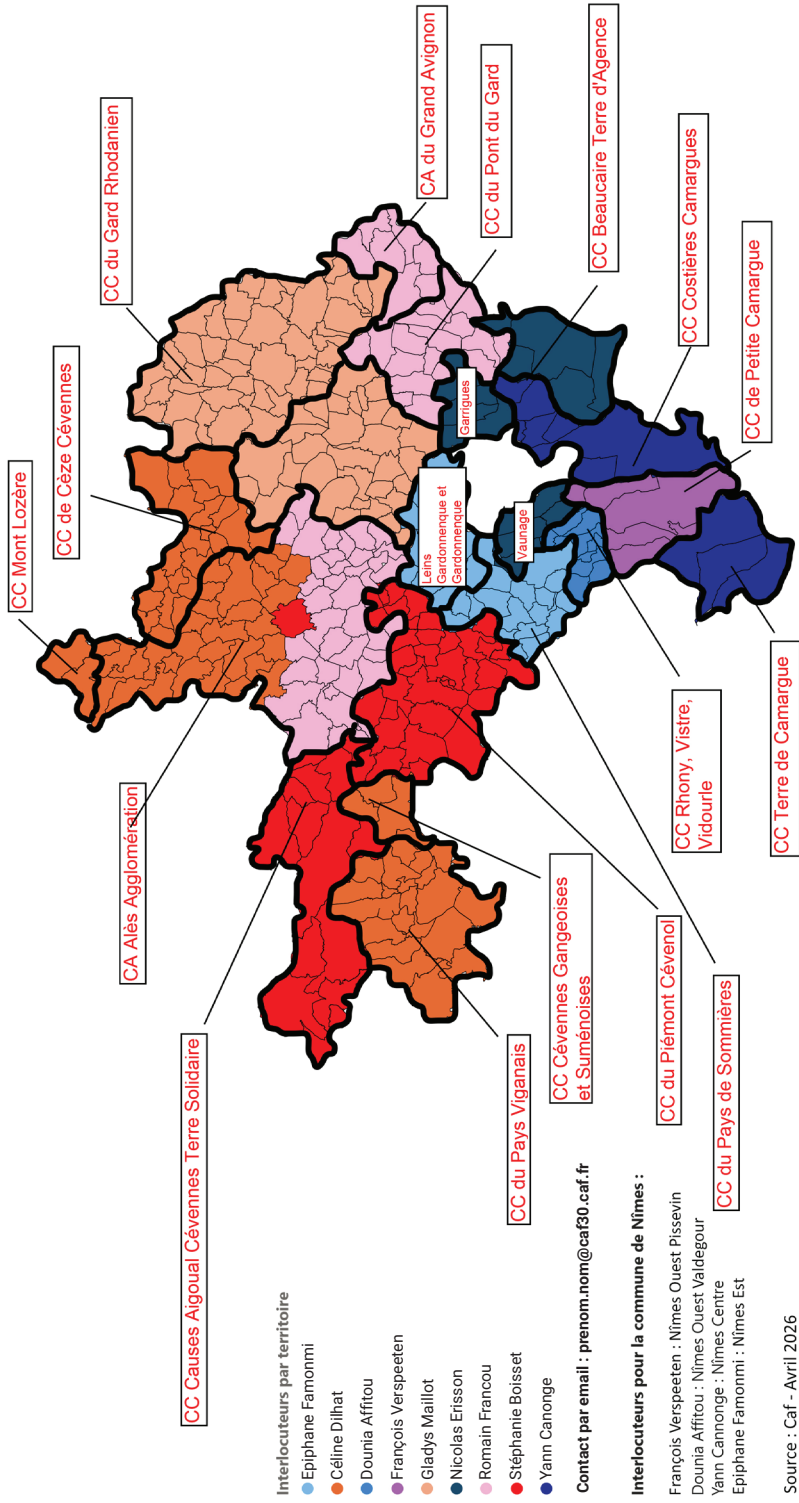
Budget prévisionnel détaillé

Suivi et évaluation continue

Fiche SENACS

Annexes

Répartition territoriale des Chargées de Conseils et de Développement



NE RESTEZ PAS SANS RÉPONSE

L'élaboration, la mise en œuvre et le renouvellement d'un projet social et familial de territoire sont des démarches exigeantes. Tout au long de votre projet, vous pouvez vous appuyer sur des ressources, des outils et des partenaires pour vous accompagner.



LE KIT AVS DÉMATÉRIALISÉ

Un espace regroupant les principaux documents utiles aux centres sociaux et aux espaces de vie sociale :

- Textes réglementaires
- Guide méthodologique
- Fiches pratiques
- Outils, modèles et ressources

Lien vers le site [caf.fr](https://www.caf.fr) :

<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-du-gard/partenaires-locaux>

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

- Chargé de conseils et de développement territorial
- Chargé de conseils et de développement thématique AVS
- Travailleurs sociaux
- Conseillers techniques du pôle traitement des demandes (AFAS)

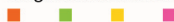
Contacts :

<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-du-gard/partenaires-locaux/partenaires-identifiez-vos-interlocuteurs-caf-d-action-sociale>

N'hésitez pas à solliciter les Chargés de conseils et de développement territoriaux, vous appuyer sur l'expertise des fédérations locales et mobiliser les partenaires en fonction des besoins identifiés.



Fédération du
Languedoc Roussillon



LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS SELON VOTRE TERRITOIRE :

- Conseil départemental
- Services de l'Etat
- Les autres partenaires locaux

LES FÉDÉRATIONS

- Fédération des Centres Sociaux Languedoc Roussillon
Contact : 07 59 63 99 64
df@fedecentressociauxlr.org
- Fédération Départementale des Foyers Ruraux du Gard
Contact : 04 66 81 78 58
espacesdeviesociale.30@mouvement-rural.org

LE DISPOSITIF IDA AVS-INFORMER, DETEC- TER ET ACCOMPAGNER

Déployé progressivement par la Caf du Gard, avec l'appui de l'ACEGAA, et en lien avec le Conseil départemental, l'Etat et les fédérations locales, ce dispositif vise à repérer les difficultés économiques, humaines et de gouvernance, rencontrées par les structures AVS et à leur proposer un accompagnement adapté.

Si besoin, n'hésitez pas à solliciter les Chargés de conseils et de développement territoriaux.

- ACEGAA

Contact : 07.46.28.22.40 - ida@acegaa.org



Caisse d'allocations
familiales du Gard

321 rue Maurice Schumann
30922 NÎMES CEDEX 9

Ce guide méthodologique a été réalisé en collaboration avec la Fédération Régionale des Centres sociaux et la Fédération Départementale des Foyers Ruraux. Il fera l'objet d'une phase d'expérimentation afin de pouvoir être adapté et enrichi avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les structures AVS.